



**Programme des Nations Unies
pour l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/GPA/IGR.1/4
26 août 2001

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

REUNION INTERGOUVERNEMENTALE CHARGEE D'EXAMINER
LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL POUR
LA PROTECTION DU MILIEU MARIN CONTRE LA POLLUTION
DUE AUX ACTIVITES TERRESTRES

Première réunion

Montréal (Canada), 26-30 novembre 2001

Point 5 de l'ordre du jour provisoire*

PLAN D'ACTION STRATEGIQUE DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL
RELATIF AUX EAUX USEES URBAINES

ELABORE CONJOINTEMENT AVEC LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR
L'ENVIRONNEMENT, L'ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTE, LE
CENTRE DES NATIONS UNIES POUR LES ETABLISSEMENTS
HUMAINS (HABITAT) ET LE CONSEIL DE CONCERTATION
POUR L'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET
L'ASSAINISSEMENT

Introduction

1. Les rejets d'eaux usées urbaines constituent une des principales menaces pour une mise en valeur durable des zones côtières dans le monde entier. Leurs effets sont généralement localisés, mais ils constituent une source majeure de contamination des zones côtières et du milieu marin dans toutes les régions, en sorte qu'il s'agit d'un problème mondial. Ainsi, les organismes pathogènes présents dans les eaux marines et estuariennes contaminées par des eaux usées domestiques entraînent pour les baigneurs et ceux qui consomment des coquillages crus ou pas assez cuits, des transmissions massives de maladies infectieuses dont les incidences économiques globales ont été évaluées récemment à 10 milliards de dollars par an (GESAMP, 2001).¹ Outre les agents pathogènes, les produits chimiques et les nutriments contenus dans les eaux usées peuvent également susciter des problèmes sanitaires et environnementaux.

* UNEP/GPA/IGR.1/1.

¹ Tous les documents mentionnés ici sont ou seront disponibles sur le site web du Centre d'échange du Programme d'action mondial (www.gpa.unep.org).

2. Le caractère prioritaire des mesures relatives aux eaux usées, établi par le Programme d'action mondial pour la protection du milieu marin contre la pollution due aux activités terrestres (UNEP (OCA)/LBA/IG.2/7), a été confirmé à nouveau par les divers ateliers régionaux d'experts désignés par les gouvernements que le Bureau de coordination du Programme d'action mondial a organisés dans le cadre du Programme pour les mers régionales entre 1996 et 1999 et par le Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) dans sa décision 20/19 du 5 février 1999 (voir les documents UNEP/GPA/IGR.1/2 et UNEP/GPA/IGR.1/3).

3. Compte tenu de ce qui précède, le Bureau de coordination du Programme d'action mondial, en coopération avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et le Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (CCAFA), a établi le Plan d'action stratégique du Programme d'action mondial relatif aux eaux usées urbaines.

4. Pour sa mise en œuvre, le Plan d'actions stratégique relatif aux eaux usées urbaines recourt à la structure existante du Programme pour les mers régionales du PNUE, à ses conventions et protocoles pertinents, aux bureaux régionaux du PNUE et à d'autres organismes régionaux.

5. Un aperçu des progrès accomplis au cours de la période 2000-2001 dans la mise en œuvre du Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines est donné dans l'annexe au présent document.

I. BUT DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

6. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines a été établi en vue de compléter les orientations données au sujet des eaux usées dans le Programme d'action mondial (UNEP (OCA)/LBA/IG.2/7) et de favoriser l'adoption de mesures concrètes aux niveaux local et national pour s'attaquer au problème des eaux usées, qui constituent une des principales catégories de sources portant atteinte aux zones côtières et au milieu marin, notamment en favorisant le recours à des solutions de rechange, y compris des technologies peu coûteuses, des mécanismes financiers appropriés et des partenariats, ainsi qu'en créant un environnement favorable à l'action.

7. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines vise à y parvenir :

a) En favorisant un consensus mondial sur les meilleures pratiques et procédures pour s'attaquer au problème des eaux usées urbaines, et en fixant ainsi la norme pour l'approche de la gestion des eaux usées (volet normatif);

b) En diffusant des connaissances à jour sur les meilleures pratiques et procédures et en favorisant leur transposition (volet démonstration);

c) En soutenant les efforts faits par les municipalités et les Etats pour remédier aux graves problèmes de santé publique, aux pertes économiques et à la dégradation des écosystèmes côtiers qui résultent du rejet dans les zones côtières d'eaux usées urbaines insuffisamment traitées (volet renforcement des capacités).

II. APERÇU DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE

8. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines couvre l'ensemble du cycle de vie des politiques, depuis le recensement des problèmes et les évaluations jusqu'à la fixation des priorités, au choix des mesures appropriées et à la mise en œuvre de celles-ci.
9. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines tient compte du fait que l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées sont étroitement liés. Toutefois, comme ce sont les eaux usées qui ont des incidences sur les zones côtières et le milieu marin, le Plan d'action stratégique est axé sur le volet assainissement.
10. Au niveau mondial, le Plan d'action stratégique met à profit et appuie des activités d'évaluation telles que l'Evaluation des eaux internationales mondiales (GIWA) du PNUE, le Rapport sur l'état de l'environnement mondial (GEO), l'Evaluation des écosystèmes en début de millénaire, l'Evaluation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement parrainée conjointement par l'OMS, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et le CCAEA, ainsi que d'autres évaluations effectuées par des organismes des Nations Unies et des partenaires.
11. Au niveau régional, le Bureau de coordination du Programme d'action a effectué, dans le cadre du Programme des mers régionales du PNUE, une série d'évaluations comportant l'établissement d'un ordre de priorités entre les sources et les activités terrestres (voir le document UNEP/GPA/IGR.1/3).
12. Aux niveaux national et local, il faut procéder à des études plus approfondies et plus ciblées une fois qu'il a été établi que les eaux usées constituent une des catégories de sources prioritaires. Ces études doivent notamment porter sur les domaines d'action prioritaires, les aspects socio-économiques, les analyses coûts-avantages, ainsi que les avantages et les coûts des actions ou de l'absence d'action, selon le cas; elles doivent viser en outre à déterminer les buts, les partenaires, les fonds, les cibles et les calendriers. De telles études permettent aux Etats de prendre immédiatement des mesures préventives et correctives en mettant à profit les connaissances, les ressources, les plans et les processus existants. Les études de pré-investissement constituent une des étapes suivantes pour assurer la mise en œuvre de mesures appropriées.
13. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines favorise la traduction des évaluations mondiales, nationales et, finalement, locales en mesures concrètes et durables. A cette fin, il traite de trois grands volets, à savoir le volet normatif, le volet démonstration et le volet renforcement des capacités.

A. Volet normatif

14. Le volet normatif du Plan action stratégique prévoit l'élaboration d'un guide accepté au niveau mondial à l'intention des décideurs et des spécialistes locaux et nationaux sur les systèmes de gestion appropriés et écologiquement rationnels des eaux usées. Le guide envisagé comprend les trois parties suivantes comportant chacune un processus interdépendant d'élaboration et d'adoption : principes fondamentaux, listes de contrôle annotées concernant les pratiques et procédures recommandées, et annexes régionales. Ce guide s'appuie sur une base de connaissances mondiale.

15. Les principes fondamentaux indiquent les approches de la gestion des eaux usées qu'il est recommandé d'adopter et les domaines où un consensus mondial est nécessaire pour fixer la norme dans l'approche de la gestion des eaux usées urbaines.

16. Les listes de contrôle annotées donnent des précisions sur un certain nombre d'approches, d'infrastructures et d'outils à la disposition des praticiens et des décideurs. Les listes de contrôle portent notamment sur les éléments suivants :

a) Approches intégrées et progressives, et notamment approches fondées sur l'offre et la demande, examen des exigences environnementales et des besoins socio-économiques de la population, approche associant l'approvisionnement en eau et le traitement des eaux usées, planification en fonction des bassins versants, des eaux pluviales et des boues;

b) Environnement porteur et viabilité, y compris la réglementation, la législation, l'exploitation et la maintenance, les responsabilités et la responsabilisation, la promulgation de limites d'émission, les normes, le contrôle de la qualité, la surveillance et la mise en application, les critères de gestion des eaux usées et l'évaluation;

c) Arrangements institutionnels, y compris la structure du système administratif, la participation et l'information du public, la participation des parties prenantes, le rôle du secteur privé et du secteur non lucratif et les initiatives bénévoles;

d) Mécanismes de financement approprié, y compris la mobilisation des ressources internes, la mobilisation de ressources internationales pour compléter les ressources internes, les partenariats entre le secteur public et le secteur privé et d'autres instruments financiers nouveaux et complémentaires, le recouvrement des coûts, les principes consommateur-payeur et pollueur-payeur;

e) Technologies novatrices, y compris les techniques de production moins polluantes et les meilleures pratiques en vue de réduire au minimum la production d'eaux usées à l'origine, le traitement sur place, l'infrastructure de collecte des eaux usées, les techniques de traitement à faible coût, y compris la capacité d'auto-épuration et l'atténuation naturelle, le génie écologique, le lagunage, les options en matière de réutilisation et de valorisation des déchets, l'assainissement par voie sèche.

17. Les annexes régionales contiennent un sous-ensemble de listes de contrôle annotées, choisies par les régions en raison de l'intérêt particulier qu'elles présentent pour elles. Elles transposent et complètent les lignes directrices mondiales en répondant aux priorités et aux besoins spécifiques des différentes régions.

18. La base de données mondiale précise les informations figurant dans le guide sur la gestion des eaux usées urbaines. Elle contient des informations techniques et analyse les données d'expérience disponibles. Elle est reliée directement à la base de données du réseau Connexion assainissement (www.sanicom.net) et à d'autres sources d'information pertinentes. Connexion assainissement est un partenariat avec le Bureau de coordination du Programme d'action mondial, l'OMS, l'International Water Association (IWA), le Programme de la Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement en Asie du Sud et le CCAEA. Il fournit toute une série de services, y compris des informations sur les politiques, les cadres juridiques et réglementaires, les institutions, les financements et l'économie, les aspects sociaux et sanitaires et les questions techniques, et il dispose d'un guichet d'aide interactif.

19. La base de connaissances mondiale en préparation est accessible par l'intermédiaire du Centre d'échange du Programme d'action mondial et sera mise à jour régulièrement (voir le document

UNEP/GPA/IGR.1/INF/9).

20. Les principes fondamentaux et les listes de contrôle annotées établis à partir de la base de connaissances mondiale ont été élaborés plus avant grâce à des réunions d'experts et à des consultations régionales. Les annexes régionales sont le fruit des consultations avec des experts nationaux et locaux, le secteur privé, des institutions financières internationales, des donateurs potentiels, des organisations non gouvernementales et d'autres parties prenantes dans le cadre régional approprié.

21. En raison de ces processus d'examen, le guide sur les eaux usées urbaines évolue continuellement. Le processus et l'approche suivis pour parvenir à un consensus mondial sont exposés en détail dans le document UNEP/GPA/IGR.1/5. Compte tenu des directives que donnera la réunion intergouvernementale d'examen et à la suite de consultations avec les partenaires régionaux et nationaux, la version finale révisée du guide sera soumise au Conseil d'administration du PNUE à sa vingt et unième session pour approbation.

2. Volet démonstration

22. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines est destiné à proposer une plateforme pour la mise en commun des données d'expérience et des compétences techniques en ce qui concerne des approches techniques, administratives et financières qui soient appropriées et viables; à démontrer que les approches différentes et novatrices préconisées dans le guide sont mises en œuvre effectivement; à favoriser la transposition des meilleures pratiques et des enseignements tirés; et à donner accès aux compétences techniques régionales disponibles en vue de leur utilisation pour les projets en cours et nouveaux.

23. L'échange de données d'expérience et de compétences techniques dont il est question plus haut s'effectue par le biais d'une série de réunions régionales organisées en collaboration avec le Programme pour les mers régionales du PNUE, les bureaux régionaux du PNUE et d'autres partenaires. Ces réunions régionales ont également pour but d'examiner les principes fondamentaux et les listes de contrôle et, s'il y a lieu, de rédiger des annexes régionales au guide sur les eaux usées urbaines. Les informations et les données d'expérience recueillies sont incorporées dans la base de connaissances mondiale en cours d'élaboration par l'intermédiaire notamment des noeuds régionaux du Centre d'échange du Programme d'action mondial et sont mises à profit pour les activités de renforcement des capacités dans les régions.

3. Volet renforcement des capacités

24. Un volet important du Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines est constitué par le renforcement des capacités en vue d'améliorer les compétences des autorités locales et nationales et de les rendre mieux à même de s'occuper de la gestion des eaux usées. Il favorise l'application effective des pratiques viables préconisées dans le guide et la transposition des meilleures pratiques et des données d'expérience fournies par les projets de démonstration. Il comprend également, s'il y a lieu, la détermination, l'élaboration et la négociation de bons contrats et de partenariats solides avec le secteur privé ainsi que d'autres partenariats.

25. On renforce les capacités en lançant et en exécutant des projets pilotes mettant en pratique un choix approprié de nouvelles approches préconisées dans le guide, telles que les investissements novateurs dans les installations de traitement, les nouveaux partenariats ou le recours à des technologies de rechange rentables. Conformément au principe de l'apprentissage par la pratique, les projets pilotes appuient des mesures concrètes relatives aux eaux usées urbaines. Comme ils sont exécutés dans un cadre régional, les possibilités de transposition sont améliorées. Les projets pilotes potentiels sont identifiés aux niveaux régional et national. Dans chaque région, le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines est axé sur deux ou trois projets pilotes qui appuient des projets en cours ou constituent des projets nouveaux.

26. La formation consolide le volet renforcement des capacités. Une formation spécifique est dispensée dans le cadre des projets pilotes. En outre, une formation générique à la gestion des eaux usées urbaines est assurée grâce notamment à une participation au réseau de formation existant du programme Train-sea-coast mis en œuvre par la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD/DOALOS). Parmi les autres partenaires associés à l'élaboration de modules de formation figurent la Division de la technologie, de l'industrie et de l'économie (DTIE) du PNUÉ, le Centre international des technologies environnementales (IETC, Japon) et l'Institut international d'ingénierie infrastructurelle, hydraulique et environnementale (IHE, Pays-Bas), lequel va mettre en place un Institut d'éducation sur l'eau avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en novembre 2001. Les cours de formation enseignent aux participants comment donner des conseils et favoriser une adoption plus étendue des meilleures pratiques de gestion.

27. Les projets pilotes et les cours de formation sont appuyés par la base de connaissances mondiale et le Centre d'échange interactif du Programme d'action mondial. De leur côté, les projets pilotes et les cours de formation alimentent le Centre d'échange, en sorte que celui-ci fait ainsi partie intégrante du volet renforcement des capacités (voir les documents UNEP/GPA/IGR.1/6 et UNEP/GPA/IGR.1/INF/9).

28. Pour répondre comme il convient aux besoins en matière de gestion des eaux usées, un engagement à long terme (20 à 30 ans), une action suivie et des investissements continus sont nécessaires. En conséquence, la mise en œuvre des projets pilotes devra s'étaler sur la période voulue pour développer les capacités et favoriser un environnement propice à une action durable. La durée des projets pilotes menés dans le cadre du Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines pourra donc aller jusqu'à quatre ou cinq ans. Comme les circonstances pourraient changer à longue échéance, toutes les parties devront réexaminer régulièrement les questions de manière à pouvoir apporter les ajustements appropriés pour s'adapter aux réalités nouvelles. Il pourrait être nécessaire de dispenser une formation suivie. L'identification et la mise en place de centres de ressources régionaux (comme le programme Train-sea-coast du PNUD/DOALOS) s'inscrivent dans le cadre de cet objectif à long terme.

4. Coordination

29. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines est une initiative conjointe du Bureau de coordination du Programme d'action mondial, de l'OMS, du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) et du CCAEA. D'autres partenaires, et notamment la DTIE du PNUÉ, le Centre international des technologies environnementales (IETC), les bureaux régionaux du PNUÉ, l'UNESCO, l'UNICEF, la Banque mondiale, l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Conseil international pour les initiatives écologiques locales (CIEL), le World Wild Fund (WWF), Greenpeace, l'Institut international de gestion des ressources en eau (IWMI), l'IHE, des universités et des organisations régionales, sont

invités à y participer.

30. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines exige également une participation d'organismes donateurs, d'institutions financières et d'organismes d'aide au développement.

31. On déploie d'importants efforts d'ouverture vers de la communauté internationale et les spécialistes en participant et en collaborant à des conférences mondiales organisées par des associations internationales et professionnelles ou d'autres partenaires (telles que le Forum mondial du CCAEA tenu à Foz do Iguacu (Brésil), en novembre 2000, la conférence de l'UNESCO sur la gestion des eaux urbaines tenue à Marseille (France), en juin 2001, la Conférence sur l'eau tenue à Bonn (Allemagne), en novembre 2001, et le troisième Forum mondial sur l'eau prévu à Kyoto (Japon) en mars 2003). Des exposés sur le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines et son application sont présentés lors de ces conférences, et les participants sont invités à contribuer à l'examen du guide sur les eaux usées urbaines.

32. La base de connaissances mondiale sur les eaux usées urbaines fait partie intégrante du Centre d'échange du Programme d'action mondial et est reliée à la base de données du réseau Connexion assainissement et à d'autres initiatives pertinentes en matière d'échange d'informations (voir le document UNEP/GPA/IGR.1/INF/9).

33. Des ressources financières étant nécessaires pour appliquer comme il convient le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines exposé dans les paragraphes qui précèdent, le Bureau de coordination du Programme d'action mondial sollicite un appui financier de la part de divers pays donateurs et d'organisations internationales, ainsi que du secteur privé (voir aussi le document UNEP/GPA/IGR.1/6). Le Bureau de coordination du Programme d'action mondial saisit cette occasion pour remercier tous les donateurs qui ont contribué généreusement à la mise en œuvre de la première phase du Plan d'action stratégique.

34. Le Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines et ses activités sont liés directement à d'autres projets lancés et appuyés par le Bureau de coordination du Programme d'action mondial, y compris les programmes d'action nationaux relatifs aux activités terrestres, les Plans d'action stratégiques sur d'autres catégories de sources, des réunions nationales et régionales pour la constitution de partenariats, des initiatives bénévoles auxquelles participe le secteur privé, d'autres catégories de sources de pollution (par exemple les altérations physiques et la destruction des habitats, ainsi que les nutriments) et des mécanismes financiers novateurs.

Annexe

**PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION STRATEGIQUE
DU PROGRAMME D'ACTION MONDIAL RELATIF AUX EAUX USEES
URBAINES AU COURS DE LA PERIODE 2000-2001**

	Eléments du Plan d'action stratégique	*	Produits
0.	Elaboration du Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines	✓	Document de travail du PNUE/PAM, novembre 2000
0.1	Version amendée du Plan d'action stratégique relatif aux eaux usées urbaines	✓	Plan d'action stratégique PNUE/OMS/CNUEH-Habitat/CCA EA, y compris son état d'avancement, septembre 2001 (document UNEP/GPA/IGR.1/4)
0.2	Processus et approche pour l'élaboration du guide sur les eaux usées urbaines	✓	Processus et approche PNUE/OMS/CNUEH-Habitat/CCA EA pour l'élaboration de recommandations concernant la prise de décision sur les eaux usées urbaines, septembre 2001 (document UNEP/GPA/IGR.1/5)
1.	Evaluation		
1.1	Aperçu général de la situation	✓	* Voir le rapport OMS/UNICEF/CCA EA sur l'Evaluation mondiale 2000 des conditions d'alimentation en eau et d'assainissement * Contributions aux évaluations pertinentes
1.2	Analyses coûts-avantages et analyses d'opportunité socio-économique	+ ✓ ✓ ✓ + + ✓ + +	* Pacifique Nord-ouest * Asie de l'Est * Asie du Sud * Pacifique Sud * Région des Caraï bes * Amérique latine * Afrique de l'Est * Afrique de l'Ouest * Asie de l'Ouest * Mer Noire
2.	Volet normatif		
2.1	Base de connaissances mondiale sur les eaux usées	✓ ✓ +	* IHE, Delft-NI – Options stratégiques pour la gestion des eaux usées en vue de protéger le milieu marin, document d'information * Base de connaissances mondiale mise en place au Centre d'échange du PMA * Mise à jour de la base de connaissances mondiale * Conseil concernant les méthodes à suivre pour les analyses coûts-avantages
2.2.	Liens avec le réseau Connexion assainissement et d'autres sources	✓ +	* Lien avec le réseau connexion assainissement au Centre d'échange du PAM * Mises à jour sur les catégories de sources d'eaux usées urbaines

	Elément du Plan d'action stratégique	*	Elément du Plan d'action stratégique
2.3.	Guide sur les eaux usées urbaines	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ✓ 	<ul style="list-style-type: none"> * Document de travail PNUE/PAM/OMS/CNUEH-Habitat/CCA EA, recommandations pour la prise de décisions sur les eaux usées urbaines, version 1.0, novembre 2000, contenant des principes fondamentaux et des listes de contrôle annotées * Document de travail révisé PNUE-PAM/IHE/OMS/CNUEH-Habitat/CCA EA, guide sur les eaux usées urbaines, version 2.0, septembre 2001, contenant des principes fondamentaux et des listes de contrôle annotées (document UNEP/GPA/IGR.1/INF/4)
			<ul style="list-style-type: none"> * Document de travail révisé PNUE-PAM/IHE/OMS/CNUEH-Habitat/CCA EA, version 3.0 * Document de travail révisé PNUE-PAM/IHE/OMS/CNUEH-Habitat/CCA EA, version 4.0 * Document final PNUE-PAM/IHE/OMS/CNUEH-Habitat/CCA EA pour approbation
2.4	Annexes régionale au guide sur les eaux usées urbaines	<ul style="list-style-type: none"> + + + + + + 	<ul style="list-style-type: none"> * Pacifique Nord-Ouest * Asie de l'Est * Asie du Sud * Pacifique sud * Région des Caraï bes, avant-projet, documents d'information disponibles * Amérique latine, avant-projet * Afrique de l'Est, avant projet, documents d'information disponibles * Afrique de l'Ouest * Asie de l'Ouest * Mer Noire
2.5	Réunions régionales organisées en collaboration avec les bureaux régionaux et les services de coordination pour : <ul style="list-style-type: none"> - Examiner et améliorer les principaux fondamentaux et les listes de contrôle du guide sur les eaux usées urbaines et établir des annexes régionales, le cas échéant - mettre en commun les données d'expérience (voir le volet démonstration) - identifier des projets pilotes (voir le volet renforcement des capacités) 	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ✓ + + 	<ul style="list-style-type: none"> * Région des Caraï bes, Ocho Rios (Jamaï que), février 2001 (document UNEP/GPA/IGR/1/INF/.3a)) * Afrique de l'Est, Dar-es-Salaam (Tanzanie) , juin 2001 (document UNEP/GPA/IGR/1/INF/3b)) * Amérique latine, Mexico (Mexique), septembre 2001 * Asie de l'Est et Pacifique Nord-Ouest, Toyama (Japon), septembre 2001 * Pacifique Sud, Majuro (Iles Marshall), octobre 2001 * Asie de l'Ouest * Afrique de l'Ouest * Mer Noire
	Elément du Plan d'action stratégique		Elément du Plan d'action stratégique

3.	Volet démonstration		
3.1	Réunions régionales organisées en collaboration avec les bureaux régionaux et les services de coordination pour servir de cadre à un échange de compétences techniques et de données d'expérience	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ✓ + + + 	<ul style="list-style-type: none"> * Région des Caraïbes, Ocho Rios (Jamaïque), février 2001 * (document UNEP/GPA/IGR/1/INF/3a) * Afrique de l'Est, Dar-es-Salaam (Tanzanie), juin 2001 (document UNEP/GPA/IGR/1/INF/3b)) * Amérique latine, Mexico (Mexique), septembre 2001) * Asie de l'Est et Pacifique Nord-Ouest, Toyama (Japon), septembre 2001 * Pacifique Sud, Majuro (Iles Marshall), octobre 2001 * Asie de l'Ouest * Afrique de l'Ouest * Mer Noire
	Elément du Plan d'action stratégique	*	Produits
4.	Volet renforcement des capacités		
4.1	Identification de projets pilotes	+	<ul style="list-style-type: none"> *Région des Caraïbes : liste provisoire de projets pilotes potentiels et activités complémentaires * L'Afrique de l'Est : liste provisoire de projets pilotes potentiels et activités complémentaires *Amérique latine *Asie de l'Est et Pacifique Nord-Ouest * Pacifique Sud
			<ul style="list-style-type: none"> * Asie de l'Ouest * Afrique de l'Ouest * Mer Noire
4.2	Etudes de pré-investissement		
4.3	Forums pour les partenariats		
4.4	Formation dans le cadre de projets		
4.5	Cours de formation générique sur la gestion des eaux usées urbaines	+	* Proposition de projet à financer par le FEM dans le cadre du Programme Sea-train-coast du PNUD
4.6	Identification de centres de ressources régionaux		
5.	Coordination		
5.1	Coopération avec d'autres partenaires, programmes et instituts (de l'Organisation des Nations Unies ou non)	<ul style="list-style-type: none"> ✓ + 	<ul style="list-style-type: none"> * Coopération avec l'UNESCO-IHE, NI (Mémoire d'accord) * Coopération avec le PNUE-IETC (Japon)
5.2	Préparation de réunions régionales et suite à y donner		
5.3	Centre d'échange du PAM	+	Activité continue
5.4	Ouverture vers la communauté internationale et les spécialistes et examen	<ul style="list-style-type: none"> ✓ ✓ + 	<ul style="list-style-type: none"> * Cinquième Forum mondial du CCAEA, Foz do Iguacu (Brésil), novembre 2000 * Conférence de l'UNESCO sur la gestion des eaux urbaines, Marseille (France), juin 2001 * Conférence sur l'eau, Bonn (Allemagne), novembre 2001

		+	* Troisième Forum mondial sur l'eau, Kyoto (Japon), mars 2003
5.5	Collecte de fonds	+	Activité continue
5.6	Liens avec d'autres projets du PNUE/PAM	+	Programmes d'action nationaux
		+	Autres catégories de sources
		+	Réunions pour la constitution de partenariats
		+	Mécanismes financiers novateurs
		+	Initiatives bénévoles auxquelles participe le secteur privé

* : Légende

➤ : Exécuté

+ : En cours
